



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-192

Déposé le : 06.09.16

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Orientation des jeunes après l'école: une analyse approfondie s'impose

Texte déposé

Le numéro hors-série de Numerus de juin 2016, consacré à l'orientation des jeunes au terme de la scolarité obligatoire et des filières de transition, est très instructif. De plus en plus d'entre eux se dirigent vers la voie d'études prolongées ou vers une mesure de transition alors que de moins en moins s'orientent directement vers l'apprentissage.

A la fin des années 1980, 52% des élèves du canton entraient en formation professionnelle. Cette proportion s'est réduite à 45 % en 1991, à 37% en 2000 et à 20% en 2015. A l'inverse, les gymnases (école de culture générale et école de maturité) attirent nettement plus, passant de 27% en 1978 à 44% en 2015.

Une comparaison intercantonale menée par l'OFS (Office fédéral de la statistique en 2013) révèle que le canton de Vaud a le 2^{ème} taux le plus bas de Suisse, après Genève, concernant les élèves en dernière année scolaire qui choisissent la voie de la formation professionnelle et le 3^{ème} taux le plus haut de Suisse concernant les élèves en dernière année scolaire qui se dirigent vers une voie de transition.

On constate aussi, à la lecture de ces chiffres, qu'actuellement un jeune sur cinq désire entrer en filière de transition contre un sur vingt en 1991. La « 10^{ème} année » comptait 350 élèves en 1991 et 1'730 en 2015 (Numerus –juin 2016 p.11). L'insertion professionnelle à la suite de cette transition permet à 53% seulement de s'insérer dans une formation professionnelle (Numerus- juin 2016.p.1).

Ces chiffres tendent ainsi à démontrer que la filière de formation duale, que tant de monde nous envie, attire malheureusement de moins en moins de candidats.

Cela ne peut nous laisser indifférents.

Nous devons faire en sorte que la filière apprentissage, que beaucoup s'accordent à considérer comme l'une des principales forces de notre système de formation et constituée pour notre pays, un avantage compétitif certain, persiste et demeure attractif pour une large frange de nos jeunes en recherche de formation.

Les constats ci-dessus demandent à l'évidence une analyse approfondie d'où le présent postulat. Cette analyse doit comprendre notamment :

- Les raisons de cette constante diminution du nombre d'entrées en apprentissage
- La position du Conseil d'Etat par rapport à cette diminution
- L'adéquation de la valorisation de cette voie de formation
- Un bilan des prestations faites par les offices d'orientation professionnelle, comprenant notamment la pertinence du message vis-à-vis de la formation professionnelle
- La promotion du préapprentissage est-elle adéquate en regard de sa partie pratique
- Un recensement des projets d'établissements consacrés à la préparation de l'entrée en apprentissage et leur promotion par le DFJC
- Une comparaison avec d'autres systèmes de formation en Suisse ou à l'étranger et ses conséquences sur l'employabilité
- La position du Conseil d'Etat vis-à-vis de « l'académisation » de l'orientation.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Gérard Mojon

Signature :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1^{er} septembre 2016

Ansermet Jacques 	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe 	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre 	Creteigny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu 	Crottaz Brigitte	Germain Philippe 
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard 	De Montmollin Martial	Golaz Olivier 
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre 
Bovay Alain 	Décosterd Anne	Grobéty Philippe 
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques 
Cachin Jean-François 	Desmeules Michel 	Hurni Véronique 
Chapalay Albert 	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherbuin Amélie	Donzé Manuel	Jaquier Rémy 
Chevalley Christine 	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy 	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf 
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 1^{er} septembre 2016

Krieg Philippe

Kunze Christian 

Labouchère Catherine

Lio Lena

Luisier Christelle 

Mahaim Raphaël

Maillefer Denis-Olivier

Manzini Pascale

Marion Axel

Martin Josée

Mattenberger Nicolas

Matter Claude 

Mayor Olivier

Meienberger Daniel

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Roxanne

Miéville Laurent

Miéville Michel

Modoux Philippe

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

Mossi Michele

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc

Oran Marc

Pahud Yvan

Pernoud Pierre-André

Perrin Jacques

Pillonel Cédric

Podio Sylvie

Probst Delphine

Randin Philippe

Rapaz Pierre-Yves

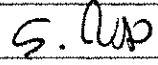
Räss Etienne

Rau Michel 

Ravenel Yves

Renaud Michel

Rey-Marion Alette

Rezo Stéphane 

Richard Claire

Riesen Werner

Rochat Nicolas

Romano Myriam

Roulet Catherine

Roulet-Grin Pierrette 

Rubattel Denis

Ruch Daniel 

Rydlö Alexandre

Schaller Graziella

Schelker Carole 

Schobinger Bastien

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Sonnay Eric 

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix

Surer Jean-Marie 

Thalmann Muriel

Thuillard Jean-François

Tosato Oscar

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

Uffer Filip

Urfer Pierre-Alain 

Venizelos Vassilis

Voiblet Claude-Alain

Volet Pierre 

Vuarnoz Annick

Vuillemin Philippe 

Wüthrich Andreas

Wyssa Claudine 

Züger Eric